



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTRÉAL-DE-L'AIDE

TÉLÉPHONE : 04 68 76 25 40

Le Seignadou

Le signe de Dieu

Décembre 2025

L'éditorial : Ils l'ont découronné

Par M. l'abbé Louis-Edouard Meuniot



1925 – 2025 : Les cent ans de l'encyclique *Quas primas*

Le 11 décembre 1925, le Pape Pie XI publiait l'encyclique *Quas Primas*, dans laquelle il enseignait la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ, non seulement sur l'Eglise et ses fidèles, mais aussi sur tous les hommes et sur tous les états. En effet, lui-même l'avait affirmé avant son ascension : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre » (Matt. XXVIII, 18). Il est roi du monde entier et rien ne peut se soustraire à sa puissance. Le Pape Pie XI enseigne que Jésus-Christ en tant qu'homme a un double droit à la royauté ; d'une part il est roi par nature, en raison d'un droit inné, car il est l'homme-Dieu ; d'autre part il est roi par conquête, en raison d'un droit acquis, car il a racheté le monde et tous les hommes en versant son sang pour eux sur l'autel de la Croix : « Son empire ne s'étend pas exclusivement aux nations catholiques ni seulement aux chrétiens baptisés (...) ; il embrasse également sans exception tous les hommes, même étrangers à la foi chrétienne, de sorte que l'empire du Christ Jésus, c'est, en stricte vérité, l'universalité du

genre humain ». (Léon XIII, encyclique *Annum sacrum* du 25 mai 1899, citée par Pie XI dans *Quas primas*, 11 décembre 1925).

La liberté religieuse, le découronnement de Notre Seigneur Jésus-Christ par le Concile Vatican II

Depuis 100 ans que cet enseignement limpide illumine l'Eglise, le Concile Vatican II est venu malheureusement accumuler des nuages obscurs dans le ciel de la doctrine romaine. L'Eglise enseignait par la voix des papes que « le bonheur de l'Etat ne découle pas d'une autre source que celui des individus, vu qu'une cité n'est pas autre chose qu'un ensemble de particuliers vivants en harmonie » (saint Augustin, Lettre 155 à Macédonius) ; de même que tous les hommes ont le devoir d'honorer Dieu leur créateur, et pour cela, d'embrasser la vraie foi dès lors qu'ils la connaissent, de même le salut des États dépend de leur acceptation ou de leur refus de Jésus-Christ.

Mais lors du Concile Vatican II, cette royauté du Christ a été battue en brèche : « Le Concile du Vatican déclare que la per-



L'annonciation, Bartolomé Esteban Murillo (1617-1682)

sonne humaine a droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse, nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres » (*Dignitatis humanae*, § 2). Outre que ce texte contredit la pratique constante de l'Eglise dont les saints n'ont jamais hésité à briser les idoles païennes, il affirme comme doctrine catholique ce que Grégoire XVI (*Mirari Vos*, 1832) ou Pie IX (*Quanta cura*, 1864) considéraient comme un « délire », une idée folle. Il est une tentative de diversion en fondant soi-disant la liberté religieuse sur la dignité humaine et non sur l'indifférentisme, mais il comporte trois sophismes. Premièrement, sous prétexte que l'homme doit adhérer librement à la vérité religieuse, Vatican II voudrait le soustraire à toute contrainte ; deuxième-

ment, sous prétexte de ne pas gêner la libre recherche de la vérité, Vatican II promeut la libre propagande de l'erreur ; troisièmement, il y a une confusion entre la dignité radicale de l'homme qu'il détient par sa nature intelligente et volontaire, et sa dignité opérative, qui dépend de ses actions par lesquelles il adhère ou déchoit du vrai et du bien moral. En faisant la promotion de cette liberté religieuse libérale, le Concile Vatican II a découronné Notre Seigneur Jésus-Christ, lui déniant sa principauté de tête de l'humanité et de rédempteur du genre humain, des sociétés et des individus.

La Note du Dicastère pour la Doctrine de la Foi du 4 novembre 2025, le découronnement de la Très Sainte Vierge Marie

Malheureusement, le 4 novembre 2025, par la note *Mater populi fidelis* du Dicastère pour la Doctrine de la Foi (DDF), le pape Léon XIV, a dénié aussi à la Vierge Marie son règne sur toutes les âmes. La doctrine contenue dans la note est une condamnation brutale de l'usage du titre de Co-rédemptrice : « L'usage du titre de Co-rédemptrice (...) est toujours inopportun » (§22). L'argument avancé est que « ce titre risque d'obscurcir l'unique médiation du Christ » (§22) ; ou encore : « lorsqu'une expression nécessite des explications nombreuses et constantes (...) elle ne rend pas service à la foi du peuple de Dieu et devient gênante » (§22). Mais la note contient aussi une négation subtile de la médiation universelle de la Très Sainte Vierge. « La participation de Marie à l'œuvre du Christ est évidente si l'on part de cette conviction que le Seigneur ressuscite, promeut, transforme et rend les croyants capables de collaborer avec lui à son œuvre » (§29). L'argument avancé est qu'« on ne peut pas parler au sens strict d'une médiation de la grâce autre que celle du Fils de Dieu incarné » (§27). En conclusion « Quand nous nous efforçons de lui attribuer des fonctions actives parallèles à celles du Christ nous nous

éloignons de cette beauté incomparable qui lui est propre » (§33).

La doctrine traditionnelle enseigne communément que Marie est Co-rédemptrice

La Note ne parle jamais du rachat du péché. Il n'y a ni péché originel, ni péché personnel, ni œuvre de Satan, ni enfer éternel, ni sacrifice de la Croix, ni justice divine. Or dans la Genèse (III,15), Notre-Dame est annoncée comme l'associée du divin Rédempteur : « Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité : Elle te brisera la tête et toi tu la mordras au talon ». Elle est Co-rédemptrice car toute la Tradition dit que Marie est la nouvelle Eve associée au nouvel Adam dans l'œuvre de la rédemption du péché : saint Justin, saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, Origène, saint Cyrille de Jérusalem, saint Ephrem, saint Epiphane, saint Jean Chrysostome, saint Proclus, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, Basile de Séleucie, saint Germain de Constantinople, saint Jean Damascène, saint Anselme, saint Bernard. Tous les docteurs du Moyen-Âge et les théologiens traditionnels contemporains parlent de même.

Comme Eve a moralement coopéré à la chute par sa désobéissance, par opposition Marie, nouvelle Eve, a moralement coopéré à notre rédemption, en croyant aux paroles de l'ange Gabriel, en consentant librement au mystère de l'incarnation rédemptrice, en acceptant et en offrant volontairement les souffrances que ce plan entraînait pour son Fils et pour elle.

Marie n'est pas cause principale et perfective de la rédemption ; seul le Christ nous a rachetés en justice (selon un mérite « *de condigno* » disent les théologiens) par la valeur infinie de ses actes humano-divins, mais Marie nous a rachetés par la valeur méritoire de ses actes offerts par sa charité ardente pour Dieu et nos âmes (selon un mérite « *de congruo* » disent les théologiens). Ainsi

Marie est réellement cause secondaire, dispositive, subordonnée au Christ de notre rédemption.

La doctrine traditionnelle enseigne communément que Marie est médiatrice de toutes grâces

De plus, c'est une doctrine commune et sûre, enseignée par les Papes, par la prédication universelle et la liturgie, que nulle grâce ne nous est accordée sans l'intervention de Marie. C'est ce qu'affirment l'office et la messe de « Marie Médiatrice de toutes les grâces », approuvé par Benoît XV, le 21 janvier 1921. Il est au moins téméraire de le nier. En l'état, c'est une doctrine suffisamment contenue dans le dépôt de la révélation pour être un jour solennellement proposée comme objet de foi par l'Eglise infallible.

A partir du IV^{ème} siècle, les Pères de l'Eglise affirment distinctement que Marie intercède pour nous et que tous les bienfaits et secours utiles au salut nous viennent par elle, par son intervention et



sa protection spéciale : saint Cyrille de Jérusalem, saint Epiphane, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Pierre Chrysologue, saint Bède, saint André de Crète, saint Germain de Constantinople, saint Jean Damascène, saint Pierre Damien, saint Anselme, saint Bernard, saint Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, saint Bernardin de Sienne, saint Antonin, saint Alphonse de Liguori, Bossuet, saint Louis-Marie Grignon de Montfort.

Saint Pie X, dans l'encyclique *Ad diem illum*, du 2 février 1904, dit que Marie est la toute-puissante médiatrice et réconciliatrice de toute la terre auprès de son divin Fils : « *Totius terrarum orbis potentissima apud Unigenitum Filium suum mediatrix et conciliatrix* ».

Marie mérite le nom de Médiatrice universelle, subordonnée au Sauveur, puisqu'elle est l'intermédiaire entre lui et les hommes, présentant leurs prières et leur obtenant les bienfaits de son Fils. Elle a de fait coopéré à notre salut, en consentant librement à être la Mère du Sauveur et en s'unissant aussi intimement que possible à son sacrifice. De plus, selon la doctrine traditionnelle, elle continue d'intercéder pour nous obtenir toutes les grâces utiles au salut : « Marie... parce qu'elle dépasse toutes les autres créatures par la sainteté et l'union au Christ et parce qu'elle a été associée par lui à l'œuvre de notre salut, nous a mérité d'un mérite de convenance ce que lui-même a mérité d'un mérite de condignité, et elle est la principale trésorière des grâces à distribuer » (St Pie X, *Ad diem illum*).

En conclusion, cette Note du Dicastère pour la Doctrine de la Foi est scandaleuse. Elle découronne la Vierge Marie par œcuménisme : « Le Concile Vatican II a évité d'utiliser le titre de Co-rédemptrice pour des raisons dogmatiques, pastorales et œcuméniques » (§18). En 1969, pour plaire aux protestants, les modernistes ont retiré de la messe catholique ce qui pouvait constituer « ne serait-ce que l'ombre d'un

risque d'achoppement ou de déplaisir pour les « frères séparés » (Mgr Annibal Bugnini, Documentation Catholique, n° 1445, 1965, col. 604). Désormais, pour plaire aux protestants, le 4 novembre 2025, les modernistes ont retiré à la Vierge Marie les titres qui sont les bijoux les plus précieux de sa couronne, ce qui revient à la découronner.

Cent ans après *Quas primas*, la lutte pour le Christ-Roi continue. La Vierge Marie, Co-rédemptrice et Médiatrice de toutes grâces, écrasera la tête de Satan qui fulmine. Nous voulons être de ses serviteurs les plus fidèles par notre recherche de sainteté et notre dévotion renouvelée à son égard. Par notre chapelet, voire notre rosaire quotidien, nous voulons recouronner Notre-Seigneur et Notre-Dame.



Tableau de Notre-Dame de Grâce à Cotignac (Var)

Centenaire de la fête du Christ-Roi

Par M. l'abbé Basile du Crest



« *La royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ est-elle seulement une affaire de cinquante ans ?* » Voilà la question que posait Mgr Lefebvre en 1976.

La même question se pose pour nous au centenaire de la parution de l'encyclique *Quas Primas*¹. Sommes-nous toujours prêts à affirmer la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ, alors que de nombreuses personnes l'ont oubliée ?

Pour professer correctement cette royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ, il importe de bien comprendre quel est le fondement de celle-ci, jusqu'où s'étend cette royauté et les bienfaits qui en découlent.

Fondement de la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ :

Le témoignage de la Sainte Ecriture

Notre Seigneur Jésus-Christ est Roi, cette vérité est proclamée dans la Sainte Ecriture. L'Ancien Testament nous en fait part dans les prophéties annonçant la venue prochaine du Messie. Il est le « *dominateur qui sort de Jacob* » annoncé par Balaam (Nombres XXIV, 19). Le prophète Isaïe nous a annoncé aussi « *un petit enfant nous est né, un fils nous a été donné. La charge du commandement a été posée sur ses épaules. On l'appellera Admirable, Conseiller, Dieu, le Fort, le Père du siècle futur, le Prince de la paix. Son empire s'étendra et jouira d'une paix sans fin ; il s'assoit sur le trône de David et dominera sur son royaume, pour l'établir et à affermir dans la justice et l'équité, maintenant et à jamais* » (Isaïe IX, 6-7). C'est aussi le prophète Zacharie contemplant ce « *Roi plein de mansuétude* » entrant à Jérusalem aux acclamations de la foule, « *monté sur un âne, et sur un poulain, petit d'une ânesse* » (Zacharie IX, 9).

Dans le Nouveau Testament, la doctrine du Christ-Roi est proclamée de ma-



nière très solennelle. C'est l'annonce de l'ange Gabriel à la sainte Vierge lui annonçant qu'elle « *engendrera un Fils ; et qu'à ce Fils le seigneur Dieu donnera le trône de David son père, qu'il régnera éternellement sur la maison de Jacob et que son règne n'aura point de fin* » (Luc I, 32-33). Mais c'est aussi la proclamation que Jésus-Christ fait lui-même de sa royauté devant le gouverneur romain lors de sa passion. « *Tu es donc Roi ?* » demande Pilate, *Jésus répondit : tu le dis je suis Roi.* » (Jean XVIII, 37). Et Jésus le proclamera également avant de monter au ciel à l'Ascension : « *tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre* » (Matt. XXVIII, 18). Saint-Paul explique aux chrétiens de Corinthe : « *Il faut que Notre Seigneur Jésus-Christ règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds* ». (1ère Corinthiens XV, 25)

L'union hypostatique

Si le témoignage de la parole de Dieu

¹ Encyclique du Pape Pie XI, publiée le 11 décembre 1925, instituant la fête du Christ-Roi.



La Sainte Trinité, miniature des Grandes Heures d'Anne de Bretagne illustrées par Jean Bourdichon.

nous suffit amplement pour y croire, nous pouvons tout de même expliquer les raisons de la royauté de Notre-Seigneur, afin de mieux la comprendre.

L'union hypostatique désigne l'union faite dans la deuxième Personne de la Sainte Trinité de la nature divine du Verbe et de la nature humaine du Christ. C'est ainsi que, par le fait même de l'union hypostatique, Notre Seigneur Jésus-Christ est Roi de l'univers. Jésus-Christ, étant vrai Dieu et vrai homme, est sans conteste le chef absolu de l'univers.

Mais il est à noter, et Pie XI le souligne bien (*Quas primas* n°5), que la royauté convient à Jésus-Christ dans sa nature humaine, et non dans sa nature divine. Car c'est seulement du Christ en tant qu'homme que l'on peut attribuer

ces paroles de la Sainte-Ecriture : « *Il fut donné au Fils de l'homme la puissance, l'honneur et la royauté* » (Daniel VII, 13-14). Parce qu'en tant que Dieu il ne reçoit rien de nouveau puisqu'il est parfait de toute éternité, égal en tout au Père et au Saint-Esprit, avec qui il partage depuis toujours la souveraineté suprême et absolue sur toutes les créatures.

C'est donc dans son humanité que Jésus est Roi, du fait de son union à la Personne du Verbe de Dieu. « *Il en résulte que les anges² et les hommes ne doivent pas seulement adorer le Christ comme Dieu, mais aussi obéir et être soumis à l'autorité qu'il possède comme homme ; car au seul titre de l'union hypostatique, le Christ a pouvoir sur toutes les créatures* » (*Quas primas* n°8).

Royauté par conquête

Cette royauté appartient par ailleurs en propre au Christ-Jésus du fait qu'il nous a racheté par son sang. Nous étions autrefois sous la puissance des ténèbres mais Jésus-Christ nous a acquis par sa mort. Nous faisons maintenant partie du royaume que Notre Seigneur Jésus-Christ s'est acquis en mourant et se sacrifiant sur la Croix.

De même qu'un homme ne serait pas peu fier de posséder un héritage que ses ancêtres ont obtenu au prix de leurs labeurs et de leurs peines, voire au prix de leur vie ; de même c'est un merveilleux titre de gloire que de faire partie du royaume de Notre Seigneur Jésus-Christ qu'il s'est acquis au prix de son Sang. Alors comme nous le rappelle saint Paul, tâchons de bannir toute mauvaise conduite car « *nous avons été rachetés à grand prix* » (1ère Corinthiens VI, 20).

Etendue de la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ : Triple pouvoir

La royauté du Christ comporte les trois pouvoirs indispensables à toute autorité digne de ce nom : Jésus est Législateur, ainsi il rectifie les mauvaises compréhensions de la loi³ et donne « *son*

² Les anges aussi sont soumis à ce Roi de la création. Rappelons-nous pour cela que Jésus assure durant sa Passion qu'il peut tout-à-fait commander à douze légions d'anges de venir à son secours.

³ Matthieu 5,17-48. Entre autres les six affirmations de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « vous avez appris qu'il a été dit... Et moi je vous dis... ».



Le jugement dernier, Fra Angelico

commandement : que vous vous aimiez les uns les autres » (Jean XV, 12).

Le Christ est aussi Juge, puisqu'il assure à ses apôtres que « *le Père ne juge personne, mais il a remis au Fils tout jugement* » (Luc I, 32-33), et avec ce pouvoir vient comme une conséquence logique qu'il récompensera ou châtiara les hommes (Marc XIII, 26-27).

Notre-Seigneur possède enfin le pouvoir exécutif, « *car tous inéluctablement doivent être soumis à son empire ; personne ne pourra éviter, s'il est rebelle, la condamnation et les supplices que Jésus a annoncés* » (Quas primas n°10).

Royaume spirituel

Ce royaume de Notre Seigneur Jésus-Christ est avant tout spirituel. En témoigne la réponse qu'il fait lui-même à Pilate : « *Mon royaume n'est pas de ce monde. S'il était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour que je ne fusse pas livré aux juifs, mais maintenant mon royaume n'est point d'ici-bas* » (Jean XVIII, 36). C'est que Notre-Seigneur veut évacuer de la pensée des Juifs que le Messie vient restaurer le royaume d'Israël, illusion partagée d'ailleurs par les apôtres eux-mêmes (Act. I, 6).

Jésus s'esquiva même de la foule au moment où il sentit que celle-ci voulait, dans son enthousiasme, le prendre pour

le faire Roi. Il souhaitait aussi par là nous apprendre à fuir les vains honneurs du monde.

Pour entrer et participer à ce royaume du Christ, les hommes doivent se préparer en faisant pénitence de leurs péchés. Et personne ne peut en faire partie à moins de renaître de l'eau et de l'Esprit (Jean III, 3). A ses adeptes, Jésus demande la pratique des béatitudes évangéliques.

Mais loin de nous de refuser au Christ-Homme cette souveraineté sur les choses temporelles, quelles qu'elles soient ; il tient du Père sur les créatures un droit absolu, il peut donc en disposer à son gré. Mais tant qu'il vécut sur terre, il s'est abstenu d'exercer cette domination, laissant ce soin à leurs possesseurs : « *Il ne ravit point les diadèmes éphémères, celui qui distribue les couronnes du ciel* » (Hymne de l'Epiphanie).

Royaume absolument universel

Ainsi notre Sauveur étend sa royauté sur l'universalité des hommes. Que ceux-ci soient chrétiens ou non, qu'ils l'acceptent avec amour ou le refusent plus ou moins volontairement, ils sont sujets de ce Roi pacifique, puisque tous ont été rachetés par celui en dehors de qui il n'y a pas de salut.

Le vrai bonheur sera d'ailleurs in-trouvable en dehors de lui, que ce soit

pour les sociétés, pour les familles ou pour les individus. C'est pourquoi les chefs d'Etat sont tenus de rendre hommage publiquement, avec tout leur peuple, au Christ-Roi. Ils doivent être convaincus qu'ils gouvernent au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour qui ils sont les « *lieutenants sur terre* » pour reprendre l'expression dont usaient volontiers les Rois de France.

Bienfaits de la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ

La soumission à cette douce royauté entraîne des conséquences positives, car elle ne fait rien d'autre que de remettre toutes choses dans l'ordre voulu par Dieu.

La paix du Christ dans le Royaume du Christ

Ainsi comme le note Pie XI : « *en imprimant à l'autorité des princes et des chefs d'Etat un caractère sacré, la dignité royale de Notre-Seigneur ennoblit du même coup les devoirs et la soumission des citoyens* » (*Quas primas* n°14). Le supérieur sera ainsi vu par les inférieurs, guidés par leur esprit de foi, comme l'image vivante de l'autorité du Christ Dieu et Homme. Quand bien même celui-ci serait incapable ou indigne, le devoir de l'obéissance nous porterait à la soumission.

En conséquence, si tous les peuples voyaient dans leur chef un représentant de Jésus-Christ, la paix s'établirait tout logiquement entre ceux qui honorent le même et unique Chef.

Lutter contre le laïcisme

Le pape Pie XI voit par ailleurs dans l'institution de la fête du Christ-Roi un moyen très propice de lutter contre un mal qui ronge son siècle : le laïcisme⁴. Car selon lui une fête liturgique vaut mieux qu'un long discours⁵.

Ce mal n'a pas disparu de nos sociétés et, malheureusement, il a gagné chez

certaines hommes d'Eglise sous le titre de liberté religieuse.

Vous l'aurez compris, la fête du Christ-Roi est plus qu'actuelle dans cette crise que traverse l'Eglise. Nous devons affirmer hautement que nous n'avons d'autre Roi que notre Sauveur. Cette fête liturgique sera d'ailleurs une réparation pour cette apostasie des sociétés et ce refus de brandir de l'étendard de notre Roi dans ses propres bataillons.

Conclusion

Le meilleur moyen à notre disposition pour honorer comme il se doit le Souverain suprême est assurément la sainte Messe. Elle est effet la ré-actuation de la victoire de Notre-Seigneur nous rachetant par le sacrifice de la Croix. De plus elle rend réellement présente la Personne du Fils de Dieu avec son Corps, son Sang, son Âme et sa divinité. Autrement dit, elle réaffirme les deux fondements du pouvoir universel du Christ-Roi, lui qui vit et règne, avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles de siècles.



⁴ Erreur voulant que l'Etat soit sans religion, donc qu'elles aient toutes autant droit de cité.

⁵ Je résume ici fortement le propos du pape dans *Quas Primas* n°17-18. Pour lui et selon l'esprit de l'Eglise, pour inculquer aux chrétiens un grand esprit de foi et lutter contre les erreurs, il n'y a rien de tel qu'une fête annuelle au cours de laquelle l'intelligence et la volonté sont retrempés au service de Dieu.

Jésus-Christ est roi : romantisme démodé ou remède nécessaire ?

Par M. l'abbé François Delmotte



Selon les mots de Pie XI dans son encyclique *Quas primas* (1925), « le remède efficace à la peste qui a corrompu la société humaine » d'aujourd'hui, c'est la Royauté universelle de Jésus-Christ. Un Roi ? Comme solution aux maux du XXème siècle ? Cela ne relève-t-il pas d'une vision romantique du passé ? Ce mot sonne comme une vieille pièce de monnaie rouillée perdue au fond du tiroir d'une époque révolue. Nous vivons bien plutôt à l'ère de l'individu-roi, du « moi d'abord », d'une démocratie dévoyée. Cette vérité fondamentale selon laquelle Jésus-Christ est roi s'oppose au laïcisme et au naturalisme contemporains, idéologies qui prétendent que la société peut et doit être gouvernée « comme si Dieu n'existait pas. » On en constate les fruits amers tous les jours dans notre pauvre France... Si l'on retire le Christ-Roi des sociétés naturelles, qu'arrive-t-il ? L'autorité perd sa source sacrée et devient tyrannie ou simple rapport de force. La loi perd son socle immuable et devient une opinion majoritaire, changeante au gré des sondages. L'homme perd sa destination éternelle et devient un simple producteur-consommateur destiné au néant.

Alors, que peut vouloir dire que Jésus-Christ est roi ? Et même comment cela peut-il être vécu dans la réalité d'aujourd'hui ? Le Christ peut être vu comme Dieu que l'on honore d'un culte privé, à la rigueur aussi comme une belle figure historique, un maître spirituel... mais un Roi qui commande ? Pourtant, l'Evangile (Saint Jean, 18, 37 : « Tu le dis, je suis Roi. »), et l'Eglise à sa suite, sont catégoriques : « pour ramener et consolider la paix, nous ne voyions pas de moyen plus efficace que de restaurer la souveraineté de Notre-Seigneur. » (Pie XI, *Quas primas*, n° 1).



Le royaume du Christ n'est pas de ce monde, certes, mais il embrasse ce monde. Notre Seigneur Jésus-Christ est Roi dans sa nature humaine, dans son humanité. Le premier fondement de cette puissance royale qu'il a reçue vient de « cette admirable union qu'on nomme l'union hypostatique. » (Pie XI, *Quas primas*, n° 8). Jésus est Roi parce que sa nature humaine est unie à la nature divine dans l'unique Personne divine du Verbe incarné. Dès lors, sa royauté s'exerce sur l'univers tout entier. Personne ne peut échapper à la divinité de Jésus-Christ ; personne ne peut donc échapper à son règne. « Les anges et les hommes ne doivent pas seulement adorer le Christ comme Dieu, mais aussi obéir et être soumis à l'autorité qu'il possède comme homme ; car, au seul titre de l'union hypostatique, le Christ a pouvoir sur toutes les créatures. » (Pie XI, *Quas primas*, n° 8).

De plus, Jésus-Christ est aussi Roi par conquête. Une conquête faite non pas avec des armes ou de l'argent, mais avec son sacrifice de charité pour nos âmes. Il a réellement versé son précieux Sang par amour pour nous. C'est le mystère de la Rédemption, par lequel il a acquis les mérites qui permettent de sauver nos âmes. Or la sainte Messe étant le renouvellement de ce sacrifice divin de la Croix, il en résulte que le Christ règne par la Messe. « Ne savez-vous pas que vous ne vous appartenez pas à vous-mêmes, car vous avez été rachetés à grand prix » disait saint Paul (1 Co 6, 19-20). Cela le dit clairement : nous sommes les sujets du Christ-Roi, rachetés par son sang et gouvernés par Lui.

La question capitale n'est donc pas : Le Christ est-il Roi ? Mais bien celle-ci : puisque le Christ est Roi, qui suis-je pour vivre comme si j'étais mon propre souverain ?

En effet, Notre-Seigneur réclame pour lui un trône d'abord dans nos cœurs et nos esprits ; ensuite, et par ce moyen, il règnera par sa doctrine évangélique et par sa charité dans les lois de la nation, et dans chaque institution naturelle : familles, écoles, entreprises, communes, parlements...

Jésus-Christ est réellement Roi. Donc, toute notre vie est un acte de sujétion. Notre temps n'est plus le nôtre

seulement, mais un don à gérer pour sa gloire. Notre argent n'est pas notre possession seulement, mais un outil pour étendre et défendre son Royaume. Nos relations ne sont pas pour notre seul plaisir, mais des occasions de vivre de la divine charité et de la faire rayonner. Le Christ-Roi ne vient pas prendre un peu de notre dimanche ; il vient réclamer tout de notre vie. Il ne vient pas pour un petit culte privé, mais pour régner vraiment, de manière publique, sociale.

Soyons honnêtes avec nous-mêmes : sommes-nous des sujets obéissants et zélés du Christ, notre roi ? Ou bien lui dérobons-nous une partie de notre vie, de notre âme ? « Ce ne sont pas tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux ; mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est aux cieux, celui-là entrera dans le royaume des cieux. » (Mat 7, 21).

Le Christ-Roi n'a pas besoin de nos acclamations faciles ni de nos faibles gesticulations politiques. Il a besoin de notre capitulation totale, aimante et joyeuse, ici et maintenant, dans nos familles, nos entreprises, nos conversations, dans nos façons de penser et de vivre, et même devant nos écrans.

Son divin Règne commence là : dans le silence d'un cœur qui choisit enfin de s'incliner devant Celui qui seul a les paroles de la vie éternelle.

Bibliographie sur la royauté de Jésus-Christ

Par M. l'abbé François Delmotte

Pie XI, encyclique *Quas primas*, 1925.

Dom Jean de Monléon, *Le Christ-Roi*, éditions Quentin Moreau.

Jean Ousset, *Pour qu'il règne*, éditions DMM.

Mgr Lefebvre, *Ils L'ont découronné*, éditions Clovis.

Dom Guéranger, *Jésus-Christ, roi de l'histoire*, éditions saint Jérôme.

RP Théotime de Saint-Just, *La royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ*.

RP Calmel, *Que votre règne arrive*, éditions NEL.

RP Calmel, *Théologie de l'histoire*, éditions DMM.

Marie Co-rédemptrice

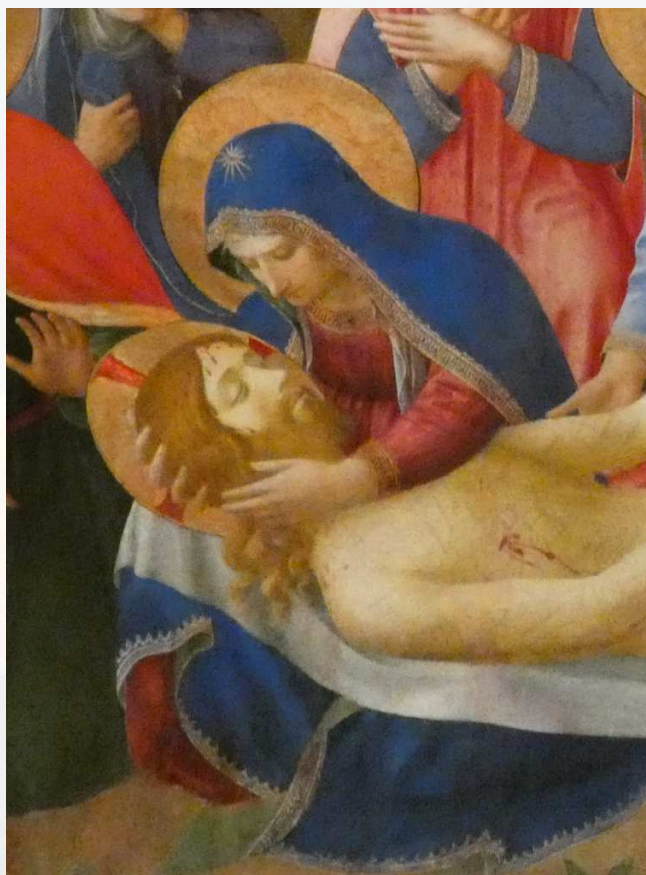
Par M. l'abbé Vincent Bélin



Il est écrit dans l'Écclésiastique au chapitre VII, n'oublie pas les douleurs de ta Mère. Le Père éternel a voulu joindre étroitement à la Passion de son Fils, la compassion de sa Mère.

Stabat Mater dolorosa

Un peu à l'écart, elle avait assisté au brutal et affreux dépouillement du condamné. Elle avait entendu les coups de marteau qui avaient percé les membres divins qu'elle avait tant vénérés. Muette de souffrance, elle avait écouté les paroles du divin mourant. Elle avait regar-



dé ces plaies qui lui révélaient combien ce Fils aimait son Père. Sur cette face livide et sanglante, elle avait suivi le travail de la mort. Et quand tout fut fini, que sur la croix pendait son précieux fardeau, elle, la Mère de douleurs, avait pris pour l'éternité sa place dans l'œuvre de la Rédemption. Le cœur de cette ma-

man si digne, recueillie comme un prêtre à l'autel au moment où il offre le sang de Jésus, était transpercé du glaive prédit. Debout, au pied de la Croix, elle est là.

La vision de Marie au Calvaire s'est définitivement imprimée dans l'âme de saint Jean. Jésus souffrait de voir sa chère Maman souffrir, et Marie souffrait de ne pouvoir souffrir à la place de son Jésus. Ils étaient là, tous les deux, unis dans la souffrance et la mort ; et puis il y avait les autres, tous spectateurs de cette scène, qu'ils soient consolateurs impuissants, qu'ils soient indifférents, qu'ils soient débordants de haine.

Monstra te esse Matrem

Dans ce tableau douloureux, il y a la réalité fondamentale de la maternité de Marie. Lorsqu'une femme met au monde un homme qui devient son fils, à son tour, ce fils fait de cette femme une maman. Dans un langage plus fort que les mots, l'enfant sollicite de sa maman qu'elle soit mère par toutes les fibres de son être. Chaque pensée, chaque action, chaque respiration d'une maman porte l'empreinte de son enfant ; ses fatigues, ses inquiétudes, mais aussi ses joies et son repos seront inséparables du sort de son enfant.

L'Éternel m'a créée, la première de ses œuvres...

Pour Notre-Dame, le mystère naturel de la maternité revêt une réalité infiniment plus profonde. Le Fils qu'elle a mis au monde, ce Fils existait avant elle. Le Verbe de Dieu pensa sa Mère dès le début des temps... Elle sera la plus belle, elle sera préservée de la tâche originelle. Le Christ donna à cette jeune fille une maternité bien différente de toutes les autres. Au berceau de Bethléem elle devint Mère de Dieu, au Calvaire, elle devenait la Femme. Elle avait fait de Lui le nouvel Adam, Il la faisait la nouvelle Ève, la mère de l'humanité. Le Christ créait

une appellation nouvelle ; aucun autre fils ne pourra faire cela de sa Mère.

Femme, voici ton fils...

Ce transfert ne pouvait avoir lieu qu'à l'instant où Il nous rachetait. Ce mot Femme venant de la Croix, était la seconde Annonciation. Et pour Jean, ce jeune prêtre, comme pour nous par lui, elle devint mère, dans un nouvel enfantement.

Quel changement pour Marie ! Dans la pauvre étable de Bethléem, toutes ses pensées étaient concentrées sur la Divinité... Au pied de la Croix, c'était maintenant sur les pécheurs que devait se concentrer son esprit, et pour toujours.

Ce sont eux, ces hommes, ces pécheurs, qu'elle a à aimer, et elle va les aimer comme jamais n'aimera une mère. Au lieu des joies de la nuit de Bethléem, nous avons été enfantés dans la douleur ! Qui aurait pensé que la malédiction encourue par Ève se terminerait en elle ?

Quand nous considérons la grande différence entre son divin Fils et nous, l'angoisse de cette mère devant cette substitution inouïe décrétée par le Fils de l'Homme, dut être terrifiante. Non seulement elle dut se dire, « comment pourrais-je vivre sans Lui, » mais surtout elle dut se demander, « comment pourrais-je vivre avec eux ? » Comment peut-on, lorsqu'on a vécu avec le Soleil, se tourner vers les ténèbres du péché ?

Voici que toutes les générations me diront bienheureuse...

C'est à cet instant que nous comprenons que l'humilité chantée par Marie dans son Magnificat n'était pas seulement une confession d'indignité devant son privilège d'être Mère de Dieu. C'était aussi son acceptation d'être la Mère de l'homme. C'était accepter la douleur de ne pas mourir avec Lui. C'en était une plus grande encore que de vivre avec nous, de nous enfanter à cette Vie qui coulait de la Croix.

« Dieu a voulu, dit le pape Léon XIII, que la grâce et la vérité gagnées par le

Christ ne se répandent sur nous que par Marie. » Cela veut dire que, de même que Notre-Dame accepta par son Fiat d'enfanter le Christ, elle accepta au pied de la Croix, debout, d'enfanter les hommes à la grâce.

Comme le Christ a voulu être Rédempteur, elle accepta, en correspondant à chacune des grâces que son Fils répandait à profusion dans son âme, d'être son épouse dans l'œuvre de la rédemption des hommes, d'être co-rédemptrice. *Per modum unius* - disent les théologiens -, Notre-Seigneur a voulu qu'elle soit la Femme, qu'elle souffrit avec Lui, comme son épouse, sa complémentaire.

Que ce mystère de la co-rédemption de Marie est renversant ! Le Christ a voulu sa propre mort et Il a voulu les douleurs de Marie. Il a voulu être l'Homme des douleurs, elle sera la Mère des douleurs.

Débout au pied de la Croix, elle est là cette très sainte Mère Marie, et du côté transpercé de son cher Fils, elle nous donne dans des gémissements silencieux et des douleurs inénarrables, la Vie. Fils, voici ta Mère.



Chronique des mois d'octobre et novembre

Par M. l'abbé Eric Peron

Le 27 septembre, la traditionnelle marche des pères de famille réunit une bonne trentaine de participants, autour de M. l'abbé Meugniot, M. l'abbé Delmotte, et M. l'abbé Bétin. Au programme, promenade en terre limouxine, autour du village de Saint-Polycarpe.



C'est l'occasion pour les papas de mieux connaître les abbés, mais aussi de se connaître les uns les autres. On sait combien les liens d'amitié entre catholiques sont importants à notre époque, et facilitent la persévérance de tous.

Saint Michel est connu comme le patron des parachutistes. Et il y a beaucoup de parachutistes dans notre paroisse... Mais il est aussi le saint patron de nos Frères, qui ne sont pas parachutistes, même si certains sont un peu casse-cou. La Saint Michel est particulièrement solennisée ici aux Carmes, puisque nous avons une des plus belles communautés de Frères du district de France, avec quatre Frères efficaces, édifiants, et qui, très différents les uns des

autres, se complètent à merveille. Petit pincement au cœur, cependant, c'est la première saint Michel que nous fêtons sans notre bon abbé Simoulin, qui venait habituellement partager le repas avec la communauté pour sa fête.

Après un mois d'octobre sans histoire, et sous un soleil radieux, le petit monde de Saint-Joseph-des-Carmes se prépare au pèlerinage de Lourdes. Quelle grâce d'être si prêt de ce sanctuaire qui attire des pèlerins du monde entier ! Le samedi, nous avons la joie de retrouver M. l'abbé Peignot, qui prêche la bonne parole, c'est-à-dire la dévotion mariale, le détachement des choses du monde, et en particulier des moyens électroniques. « Encore » diront certains... Oui, encore. Et c'est bien juste, car, selon saint Paul lui-même, il faut « exhorter, à temps et à contre-temps, reprendre, menacer, avec patience et souci d'enseigner... ! » et on sait combien de drames sont causés par



l'addiction à ce qui est devenu le « meilleur ami » de l'homme moderne.

Pas très bien réveillés après un sermon de près d'une demi-heure, les Petits-Chanteurs démarrent catastrophiquement leur polyphonie... Mais, ouf, ils se sont repris, et la fin du chant est très beau. À la communion, le *Eia Mater* de Dvorak est particulièrement transportant. Depuis bien longtemps, on n'avait pas entendu dans la basilique, un silence de cathédrale tel que celui qui a suivi ce chant de communion.

Les prêtres de permanence ne chôment pas pendant la première semaine de novembre. En effet, les fidèles, dévots envers les âmes du purgatoire, désirent gagner l'indulgence plénière, et la condition sine qua non est de s'être confessé dans les huit jours. On voit à ce défilé de pénitents la sagesse avec laquelle l'Eglise distribue les trésors des mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ. Pour avoir pu passer quelques jours de cette octave à Rome, le mystérieux chroniqueur du Seignadou peut vous dire que, là-bas, la dévotion aux défunts est encore très forte et très répandue : dans le métro, une annonce télévisée avertissait les passagers

de la déviation d'une ligne de bus pendant l'octave des morts, afin de faciliter l'accès au cimetière municipal du Campo Verano !

Les fidèles de la messe de 8h00 ont trouvé un abbé Delmotte en verve. Et pour cause, le document scandaleux du Dicastère pour la Doctrine de la Foi *Mater Populi Fidelis*, s'attaquant aux titres traditionnels de Médiatrice de toutes les grâces et de Co-Rédemptrice. M. l'abbé se lance dans une réfutation enflammée, et il fait mouche ! Madame Pieronne, touchée par cette prédication, revient dans l'après-midi et confectionne une splendide voûte fleurie au-dessus de la statue de Notre-Dame de Lourdes !

Pour le 11 novembre, M. l'abbé Meuniot se rend à Montréal afin de représenter l'école à cette cérémonie. Nos terminales l'accompagnent, revêtus de leur polo de promotion aux couleurs marines, puisque leur parrain est l'Enseigne de vaisseau Paul Henry, marin mort en défendant les chrétiens de Pékin contre les Chinois, en 1900. La présence et la bonne tenue de nos garçons ravissent les habitants.



Assomption de la Vierge, Francesco Botticini (1475-1476)

Carnet paroissial

Baptêmes à l'église Saint-Joseph-des-Carmes :

Le 27 octobre : Marie-Bathilde, fille de M. et Mme Laurent Isnard.

Le 1er novembre : Mathilde, fille de M. et Mme Thomas Costes.

Le 15 novembre : Clément, fils de M. et Mme Sébastien Grenet.

Le 23 novembre : Martin, fils de M. et Mme Dimitri Soÿe.

Annonces particulières

Dimanche 7 décembre, récollection paroissiale de l'Avent et marché de Noël.

9h00 : ouverture des ventes, 15h00 : conférence, 16h00 : chapelet, 16h30 : goûter, 17h00 : conférence, 18h30 : vêpres et salut du Saint-Sacrement.

La VIIème Université d'hiver de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X aura lieu **du 6 au 8 février 2026** (accueil à partir de 18h00) à l'école Saint-Michel, domaine de la Martinerie (36130, Montierchaume). Retenez les dates dès maintenant !

Renseignements, programme et inscriptions : <https://udt-fsspx.fr/>

**Récollection de l'avent
&
Marché de Noël**

Programme
9h : Ouverture des ventes
repas tiré du sac
15h : Conférence
16h : Chapelet
16h30 : Goûter
17h00 : Conférence
18h30 : Vêpres et salut
du S.S.S.

*Artistes variés : couture,
illustrations, bandes dessinées,
objets en bois, déco, papeterie,
braderie*

7 décembre
Saint Joseph des Carmes

VII^e Université d'hiver

de la FSSPX

du 6 au 8 février 2026

Le Bonheur : entre mythe et réalité



Domaine de la Martinerie
École Saint-Michel
36130 Montierchaume



07 65 73 66 13
udt-fsspx.fr
udtfsspx@gmail.com